

**Conventionnement des CCAS
pour l'accompagnement social et la contractualisation
des bénéficiaires du RSA**

BILAN FINAL au 31/12/2025

CCAS DE : JOUY-LE-MOUTIER

TERRITOIRE D'INTERVENTION : TERRITOIRE CERGY-PONTOISE VEXIN

ANNEE : 2025

1. Présentation du personnel du CCAS en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Évolution des effectifs du CCAS en 2025 :

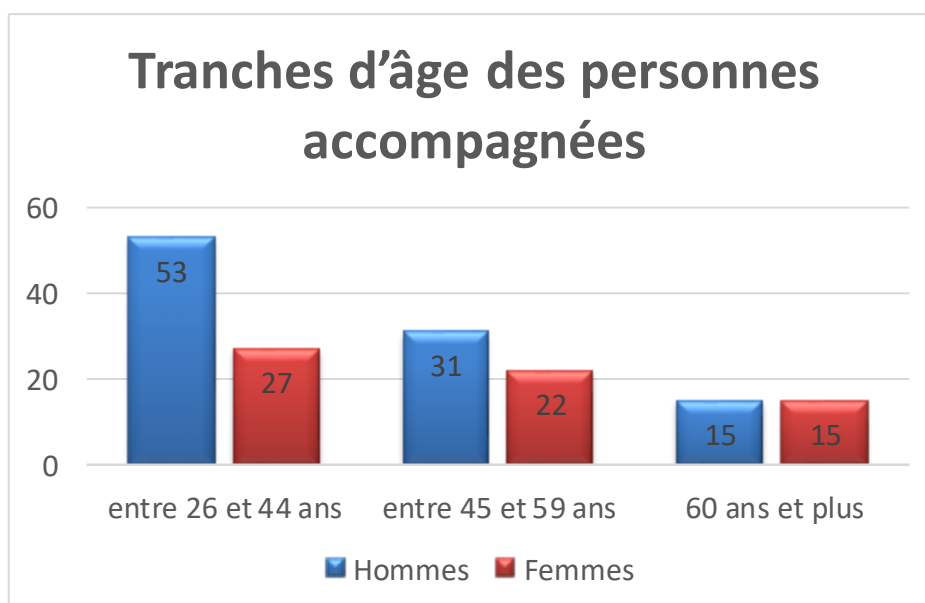
L'année 2025 a été marquée par une évolution significative des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale. Elle a notamment vu l'arrivée d'une nouvelle directrice du CCAS et du bureau du logement, le recrutement d'une seconde assistante sociale, ainsi que l'intégration de d'un agent pour la navette séniors, renforçant ainsi les moyens humains dédiés aux services à la population.

Par ailleurs, Sandra BILAHOU, assistante administrative, a quitté ses fonctions en mai 2025. Elle a été remplacée par Madame Amélia RAYMOND en octobre 2025, assurant les missions de référente administrative pour la Direction du CCAS.

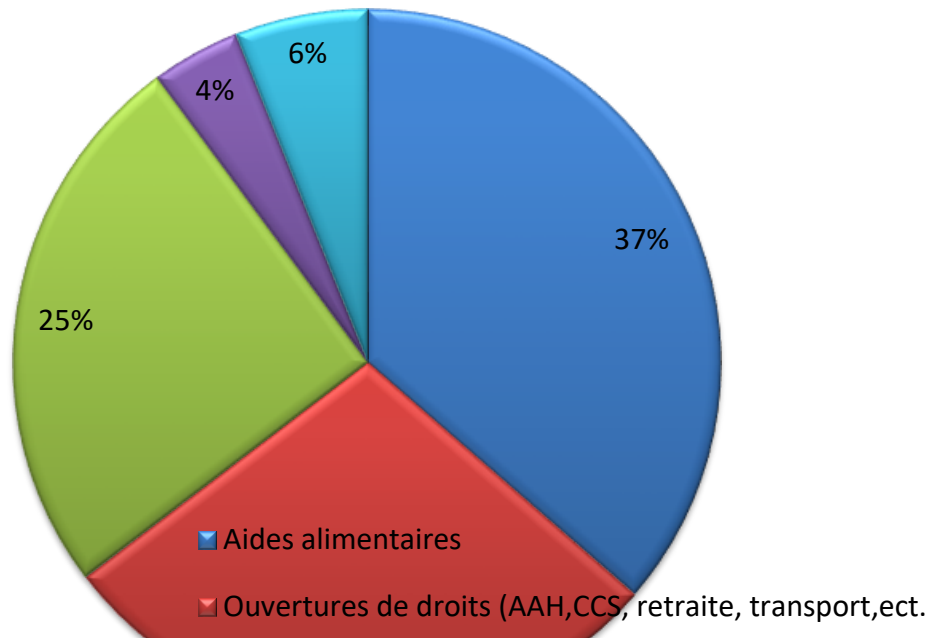
Dorénavant, l'équipe est composée de 6 ETP comme suit :

- Laëtitia GONDON, Directrice du CCAS et du bureau du logement (arrivée le 1/05)
- Rokhyatou JACK, Assistante sociale
- Maude CHAPITEAU, Assistante sociale (arrivée le 1/04)
- Christina MEDEUF, Gestionnaire logement
- Michel PERIN, Chauffeur de la navette senior et référent bâtiment (arrivé le 1/04)
- Amélia RAYMOND, Référente administrative (arrivée le 23/10)

2. Bénéficiaires du RSA accompagnés par le CCAS



Démarches dans le cadre du suivi social



3. Partenariat avec France travail

L'année 2025 a été marquée par un nombre limité d'orientations vers France Travail, les personnes dirigées vers le CCAS relevant majoritairement d'un accompagnement social renforcé.

Les profils concernés présentent en effet de nombreux freins périphériques à l'emploi, nécessitant un travail préalable de levée de ces obstacles, avant toute mobilisation effective vers un parcours d'insertion professionnelle.

Toutefois, le CCAS veillera à approfondir ce partenariat en 2026.

4. Atouts et contraintes liés au dispositif RSA

Le RSA constitue un levier essentiel de sécurisation des ressources, permettant de limiter les ruptures financières et de stabiliser les parcours des personnes en situation de précarité. Il assure un suivi renforcé des publics, favorise l'ouverture des droits et veille à une orientation vers les dispositifs appropriés, en partenariat avec les institutions compétentes.

Néanmoins, l'accès au RSA et la continuité des droits demeurent fragilisés par des obstacles administratifs persistants tels que la dématérialisation des démarches et des délais de traitement parfois longs pour l'ouverture de droits ou les déclarations trimestrielles entraînant suspensions ou ruptures.

En effet, la lenteur des process a des répercussions directes sur les conditions de vie des bénéficiaires lorsqu'une rupture de droit intervient : la couverture des besoins essentiels n'est plus assurée (alimentation, hygiène, logement) et peut être à l'origine de relations conflictuelles entre les bénéficiaires et les institutionnels (incompréhension, stress, découragement, violence, non-recours, etc.).

Par ailleurs, la mobilisation des bénéficiaires du RSA reste partielle malgré les actions engagées. Concernant notre commune, sur 255 personnes convoquées, seulement 176 rendez-vous ont été honorés, traduisant un taux de participation perfectible (69,02 %).

Cette faible mobilisation peut s'expliquer par des difficultés personnelles (mobilité, santé, contraintes familiales), mais aussi par un manque d'adhésion ou de compréhension des dispositifs.

Enfin, le dispositif présente certaines limites pour les personnes en situation de fragilité psychique ou disposant de peu d'autonomie, pour lesquelles les exigences d'insertion peuvent s'avérer difficilement compatibles avec leur situation.

Force est de constater que ces problématiques impactent directement l'efficacité de l'accompagnement et ralentit les parcours d'insertion. Dans ce contexte, un renforcement des actions de remobilisation, ainsi qu'une adaptation des modalités d'accompagnement, apparaissent nécessaires pour améliorer la participation des bénéficiaires.

En conclusion, le Revenu de Solidarité Active est un dispositif visant à garantir un revenu minimum de subsistance pour toute personne sans ressource ou ayant des revenus très faibles, traduisant une politique sociale nationale forte.

Néanmoins, les différents constats mettent en évidence la nécessité d'un accompagnement renforcé et adapté dans la plupart des situations éloignées de l'emploi pour sécuriser les parcours et optimiser les bénéfices de ce dispositif, tout en réduisant les risques de rupture ou d'inadéquation, notamment pour les personnes relevant davantage d'autres dispositifs, tels que l'AAH.

5. Objectifs et projets menés par le CCAS

Pour soutenir efficacement les bénéficiaires du RSA, plusieurs actions concrètes sont mises en œuvre dans différents domaines sur le territoire communal :

- Accompagnement administratif et juridique : mise en place de permanences d'écrivain public et numérique, assistance juridique, et accompagnement personnalisé.
- Soutien au logement et à l'hébergement : coordination avec le service logement, ainsi qu'avec nos partenaires des structures d'hébergement, suivi renforcé et dispositifs de prévention des expulsions.
- Aides financières ciblées : accès à l'épicerie sociale, aides aux charges et bourses à l'insertion. Instructions d'aides légales comme le FSL.
- Accompagnement à l'accès à la santé en général ou plus spécifiquement, la santé mentale : instruction de demande de CCAS, consultations gratuites et anonymes avec une psychologue, ainsi qu'un suivi spécifique pour les bénéficiaires du RSA.
- Insertion professionnelle : actions du SEF financées par le CCAS (organisation d'ateliers), forums, job dating et orientation vers d'autres partenaires spécialisés.
- Développement du partenariat avec France Travail : Dans le cadre de la Loi Plein emploi et de l'accompagnement global, une réflexion est à engager sur la reprise des permanences ainsi que des réunions tripartites au sein du Beffroi.

En somme, le soutien aux bénéficiaires du RSA repose sur l'action centrale des assistantes sociales, qui œuvrent à lever les freins sociaux entravant l'insertion professionnelle.

Par un accompagnement global et renforcé, leur orientation vers les aides financières, le logement, la santé et les dispositifs d'insertion, et grâce à un travail en transversalité avec l'ensemble des partenaires sociaux et institutionnels, elles permettent aux bénéficiaires de répondre à leurs besoins immédiats tout en favorisant leur autonomie et leur participation active à la vie sociale et professionnelle.

6. Annexes

